

## **Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL (EXTRAIT)**

### **Séance du 9 février 2017**

L'an deux mil dix sept, le neuf février à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire

**Présents** : L'ensemble des conseillers municipaux à l'exception Sophie LE DUFF qui a donné procuration à Patrick MEAR et Dominique LE DUC à Cathy LAURANS

**Absent** : Julien BELLEC

Françoise MESGUEN a été élue secrétaire de séance

Le procès verbal de la réunion du 7 décembre 2016 a été approuvé à l'unanimité.

#### **1-1 Modification du tableau du Conseil Municipal :**

Le maire a souhaité la bienvenue à Nicole LE LEZ qui siège au Conseil Municipal suite à la démission, pour raison familiale, de Jean François DELMOTTE. Cette nouvelle entrée modifie le tableau du Conseil Municipal. Nicole LE LEZ prend également la place de Jean François DELMOTTE au sein des commissions municipales.

#### **1-2 Convention de contrôle dans le cadre du SPANC**

Le Maire a exposé au conseil municipal que Haut Léon Communauté a décidé de laisser aux communes de l'ex CCBK le soin de continuer à contrôler les assainissements non collectifs pour les constructions neuves ou les diagnostics demandés lors de transactions immobilières. Le maire a donc proposé de passer une nouvelle convention de prestation de services avec la Société SUEZ Eau France, agence de ST POL DE LEON, pour l'année 2017.

Le coût de la prestation augmente de 0,5% par rapport à 2016 :

##### **Construction neuve ou réhabilitation:**

- étude de la conception : 95,53€
- Contrôle réalisation : 37,15 €

##### **Transaction immobilière**

- contrôle de l'installation : 151,23 €
- 

Les prestations pour les constructions neuves et les réhabilitations seront facturées à la commune qui les récupère ensuite auprès des particuliers. Pour les transactions le particulier paye directement la facture à Suez.

A l'unanimité le Conseil a autorisé le maire à signer la nouvelle convention avec SUEZ Eau France.

#### **2-1 Décisions passées dans le cadre de la délégation au Maire**

**Décision 11-2016** : Décision de création de la régie des droits d'occupation du domaine public pour la perception du droit de place des marchands ambulants et autres professionnels du spectacle le 16 décembre 2016 ( régularisation d'une régie existante)

**Décision 12-2016** : Fourniture et installation de vestiaires modulaires au Stade Vélodrome avec la Ste DELTAMOD Rue de l'Atlantique 44390 NORT SUR ERDRE pour un montant HT de 44 900,00€ soit TTC 55 080,00 €

### **3-1 Demande de subvention au titre la Transaction Energétique pour la Croissance Verte.**

Le Conseil Municipal a donné son accord pour solliciter une subvention au titre de la TEPCV pour réaliser un cheminement piéton dans le lotissement des Amiets en liaison avec les chemins de randonnées communaux et le GR 34.

### **3-2 Débat d'orientation budgétaire :**

Conformément à l'article L2312-1 du code Général des Collectivités Territoriales, Roger GUILLOU, conseiller délégué au budget, a présenté les éléments qui serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2017. Il a évoqué le contexte international, le contexte national avec la loi de finance 2017. Concernant les dotations de l'Etat, la DGF sera à nouveau impactée dans le cadre du redressement des finances publiques, et les fonds de concours attribués par Haut Léon Communauté baisseront de 25%. Le Conseil Départemental a également supprimé la subvention d'aide à la voirie communale qui en 2016 était de 18776 €.

Au niveau de la Commune, l'endettement par habitant continue à baisser en 2016, la dette était de 547€/habitant contre 788€/habitant pour les communes de même importance. A titre de comparaison, en 2008, la dette par habitant était de 1043€ pour une moyenne nationale de 788€. Le ratio de désendettement est de 2.62 années en 2016 alors qu'en 2006 il était de 23 années.

Le budget de fonctionnement 2017 est prévu sans augmentation des taux d'imposition, seules les bases seront réactualisées de 0,4%, avec une maîtrise des charges de fonctionnement et le maintien des subventions aux associations au niveau de 2015.

En section d'investissement, les principaux chapitres vont concerner le remboursement des emprunts : 295 000€, les travaux engagés en 2016 :110 600€, les études et logiciels dont l'étude d'aménagement du centre bourg :41 000€, une aire de camping car à Poulennou et le camping : 60 000€, du matériel et du mobilier : 61 000€, le cordon dunaire et les aménagements côtiers: 55 000€, les réseaux gaz, eau et assainissement : 37 000 €, des nouveaux vestiaires au terrain des sports 70 000€ , des acquisitions foncières : 185 000 € (terrain de l'ancien dépôt vente et terrain à proximité de la salle Kan Ar Mor) et des travaux de voirie dont la première tranche du lotissement des Amiets : 300 000€.

Le financement de ces investissements sera assuré par l'autofinancement : 450 000€, les amortissements des immobilisations : 187 000€, le FC TVA : 110 000 €, des subventions : 57 200€, la taxe d'aménagement : 10 000€ et un emprunt d'équilibre à hauteur de 400 000 €

La fin des travaux du gaz entrainera dans les années à venir des réfections de chaussée, la Commune devra inscrire chaque année au budget voirie 300 000€ pour les rues et les voies communales qui ont été délaissées pendant de nombreuses années. Au centre bourg, ces travaux feront l'objet d'opérations spécifiques où devront être pris en compte non seulement la chaussée mais également l'accessibilité et l'ensemble des réseaux avec une coordination entre les différents services : SDEF, Syndicat des Eaux et Commune. L'étude d'aménagement du Centre bourg devra définir les priorités et la programmation des différentes opérations.

### **Régularisation de la Rue du Gorz**

Le conseil donne son accord sur la régularisation du tracé de la Rue du Gorz, le riverain cède gratuitement 101 m<sup>2</sup> à la commune qui prend à sa charge l'acte et les frais de bornage.